

N°88

Juin 2015

ISSN 1249-

2051

## Fédération

### Section de Loire-Atlantique

## Syndicale

Abonnement annuel 2 euros

Unitaire

FSU-8 pl de la Gare de l'État, case postale n°8, 44276-Nantes CEDEX 2 - tel : 02 40 35 96 55-fax 02 40 35 96 56

Site internet : <a href="http://www.fsu44.org">http://www.fsu44.org</a> - e mail : fsu44@fsu44.org

# L'existence précède l'essence ! Non ?

En temps d'austérité, il est assez normal de voir la logique comptable s'inviter dans les plis de pensée des décideurs qui la commandent. Cette marque de fabrique

élaborée dans l'entregent des grands du monde, donc de la Finance, n'en finit pas de produire des ravages en cascades d'exclusions. Les chiffres, puisque les chiffres font sentence en gouvernement de gouvernance, servent à mesurer d'abord ce qui relève du veau d'or. Mais les hoquets de Wall Street, de Berlin ou d'ailleurs laissent échapper en exhalaisons les migrants fuyant la misère du monde, déjà morts aux yeux des profits. Même en France, malgré nos rejets de frontières, les pauvres ont l'indécence

d'exister. En plein débat sur le collège, un chiffre vient d'être lâché : 20% des enfants de notre pays vivent dans des familles qui sont sous le seuil de pauvreté. Question : la réforme du collège a-t-elle été pensée pour réduire l'exclusion sociale ou pour « traiter » la pénurie ? La purge, républicaine ça va de soi, est un remède de directive contre toute « dette » purulente édictée par qui décide du bien des peuples. Le pacte de responsabilité vous le dira. Si vous en doutez.

L'austérité ne répare rien. Elle dégrade la vie du plus grand nombre. Mais à qui peuvent donc profiter ces larcins au jour le jour et au long cours contre l'humanité? Devinez. Les élections vous le diront et, en France, elles ne vont pas du côté des choix grecs ou espagnols.

Un récent ex président de la France, qui préside son parti pour redevenir Tsar cosy, vient d'affirmer devant un parterre de chefs d'entreprise allemands que la plaie du syndicalisme d'hexagone, c'est qu'au pays des Gaulois, les syndicats font de la politique au lieu de Dispensé de timbrage

#### POUR 44

8 pl de la Gare de l'État case postale n°8 44276-Nantes CEDEX 2 déposé le 18 juin 2015





#### SOMMAIRE

- p 1 Édito
- p 2 Le congrès de la FSU en Loire-Atlantique
- p 2 Jean de Neyman
- p 3 L'impact des dépenses d'honoraires
- p 4-5 MGEN: des changements inquiétants
- p 6-7 Réforme du collège : pas sans les personnels
- p 8 Colloque protection sociale

s'occuper des salariés! Paraît que dans l'exercice, la CGT et la FSU sont les pires à ses yeux. N'en doutons pas, cet ex président conférencier s'invite dans nos débats du congrès à venir. Les voix des tendances et syndicats nationaux sont déjà à la manœuvre des concepts, entre celles et ceux qui pensent que la FSU est déjà trop corpo et pas assez interpro, et celles et ceux qui pensent qu'elle l'est déjà trop.

L'avenir du syndicalisme passe par la neutralité et la capacité au penser-segmenter qui se danse un peu comme le coller-serrer. C'est d'ailleurs une vertu du syndicalisme d'accompagnement.

Didier HUDE

## Le congrès fédéral départemental



La FSU va tenir son prochain congrès en février 2016 au Mans.

Chaque section départementale doit tenir son propre congrès préalablement. Pour cela deux périodes sont possibles : soit en décembre 2015, ou bien janvier 2016.

Le conseil fédéral départemental de Loire-Atlantique a donné mandat au bureau de décider après concertation des composantes locales de déterminer une période de deux jours soit en début de deuxième quinzaine de décembre, soit en tout début janvier. Le congrès se tiendra à Nantes, a priori, pour des raisons financières. Les dates et lieux seront au plus tard précisés début septembre.

## Un changement de procédure électorale départementale

Depuis sa création statutaire en 1993, notre section départementale n'organise pas de vote spécifique d'orientation. Elle n'a pas voulu ce faisant encourager un mode de crispation des débats internes, ni une exclusion des tendances les plus petites en scores électoraux qui ne pourraient constituer de listes complètes. Nous nous sommes dotés en congrès fondateur de « principes » de détermination des instances départementales que nous actualisons. Notre mode de désignation consiste à répliquer au plan départemental le vote national d'orientation émis au sein de chaque syndicat national. Nous en déduisons la composition des instances entre deux congrès. Cela a l'avantage de simplifier le nombre de votes à émettre mais l'inconvénient de ne découvrir qu'à posteriori qui va siéger au conseil fédéral et au bureau fédéral.

Pour le mandat 2016-2018, le conseil fédéral du 8 juin a

décidé d'aller vers un principe électoral remanié en testant le scénario qui suit.

Il est proposé – après accord entre la tendance École Émancipée et le courant Unité et Action - de mettre en place une liste UA, EE et hors tendances, ouverte à d'autres composantes telle Émancipation si au plan local c'est possible. Cette liste commune reposera sur une motion d'orientation locale affirmant des principes partagés sur un syndicalisme de transformation sociale, ancré dans la construction interprofessionnelle avec les UD de Loire-Atlantique. Des principes forts sur la parité, la prise en compte de la section fédérale des retraités, des sections locales, seront portés. Un groupe de travail de 6 camarades sera mis en place pour élaborer cette liste et la motion sera elle écrite au plus tard début juillet pour arrêt de la liste au CDFD de septembre.

Cette volonté de changement est justifiée par une conception du syndicalisme globalement partagée mais ne niant pas nos différences dans des choix d'action ou parfois d'analyses. Nous n'en déduisons pas pour autant que nous sommes dans l'opposition. Nous ne cherchons pas non plus à « figer » des équilibres de tendances, d'autant que nous ne supposons pas de grandes variations sur ce sujet. La volonté est d'afficher une conception syndicale commune portée dans la fédération. Nous proposons de tester ce principe avec nos camarades en nous orientant vers une liste d'une cinquantaine de noms (titulaires et remplaçant-e-s) élue-s pour toute la mandature afin de composer le collège des « tendances » qui sera à parité avec le collège des représentant-e-s des syndicats nationaux.

Didier HUDE

## Jean de Neyman



A Saint Nazaire, le collège Jean de Neyman est disparu, mais une stèle à sa mémoire existe toujours à Heinlex et désormais un boulevard porte son nom.

Avec le Comité du Souvenir des fusillés de Châteaubriant et de Nantes et de la Résistance en Loire Inférieure auquel adhère la FSU 44, on ne peut que se féliciter de voir

sauvegarder sa mémoire.

A Strasbourg, en 1940, cet enseignant fut destitué par le gouvernement de Vichy parce qu'il était fils d'étrangers (parents polonais). Réfugié dans notre région, il devra enseigner dans un cours privé à la Baule. Suite logique de son engagement antérieur dans l'Union des étudiants communistes, il entre dans la Résistance contre le nazisme et le fascisme.

Après avoir participé à de nombreuses et périlleuses actions, il est contraint d'entrer dans la clandestinité en mai 1944. C'est en tentant de secourir un marin allemand déserteur qu'il sera arrêté le 17 août 1944 avec un groupe de résistants.

Condamné à mort le 25 août, il sera fusillé le 2 septembre 1944. Il est le dernier fusillé de notre département, et ce nouvel hommage à son sacrifice est aussi l'occasion, tout particulièrement pour une organisation syndicale comme la nôtre, proche des jeunes générations de rappeler l'actualité des valeurs de la résistance et de l'héritage du Conseil National de la Résistance que certains s'emploient à dénigrer et à liquider. Pour prolonger notre action, rappelons que le Musée de la Résistance de Châteaubriant propose 7 expositions it inérantes (contact.museresistance@orange.fr), elles sont à votre disposition gratuitement.

Gérard ROULIC

## L'impact scandaleux des dépassements d'honoraires

L'observatoire citoyen des restes à charge en santé <sup>1</sup>, récemment créé, donne quelques premières indications édifiantes.

En 2012, 40 milliards ont été versés aux professionnels de santé exerçant à titre libéral, dont 27 milliards ont été remboursés par l'Assurance Maladie et 13 milliards sont restés à la charge des patients ou de leurs assurances complémentaires. Le reste à charge moyen par acte s'est élevé à 8,40 €,les dépassements en représentant les 56,5%. avec de très fortes disparités entre les professionnels de santé. C'est ainsi que, dans ce reste à charge, les dépassements d'honoraires ont représenté 15,3% chez les médecins généralistes, 57,6% chez les médecins spécialistes, 82,9% dans le domaine dentaire et 5,2% chez les auxiliaires médicaux.

Les dépassements d'honoraires des **spécialistes en secteur 2**<sup>2</sup>, qui totalisent 82% des dépassements d'honoraires des médecins, ont augmenté de 9% en deux ans. Pendant le même temps ceux des généralistes ont diminué de 8,1%.

A noter aussi qu'en 2012, la part des dépassements dans les honoraires était de 4% chez les généralistes et de 36,3% chez les spécialistes de secteur 2.

La moyenne nationale du reste à charge pour une consultation d'un médecin spécialiste, secteurs 1 et 2 confondus, est de 15,90 € mais ce chiffre cache de fortes disparités entre les départements (de 8,20 € par acte en Moselle à 37,70 € à Paris, la Loire-Atlantique avec 11 € se situant dans la frange inférieure).

En chirurgie, gynécologie/obstétrique,

ophtalmologie et oto-rhino-laryngologie, sur le plan national les médecins en secteur 2 sont plus nombreux que ceux du secteur 1 appliquant les tarifs de la Sécurité Sociale. En moyenne, tous actes confondus, les dépassements d'honoraires représentent :

- 38% des honoraires versés et 88% du reste à charge en chirurgie
- 45% des honoraires versés et 81% du reste à charge en gynécologie/obstétrique
- 38% des honoraires versés et 73% du reste à charge en ophtalmologie
- 33% des honoraires versés et 67% du reste à charge en ORL.

Enfin, toujours pour le secteur 2, la comparaison entre certaines données disponibles au plan départemental et national est particulièrement éclairante.

La Section Fédérale des Retraités (SFR-FSU 44)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> <u>Rappels</u>: Les médecins du secteur 1 pratiquent des honoraires correspondant au tarif de base du remboursement de la caisse d'assurance maladie. Les médecins du secteur 2, appelé « secteur conventionné à honoraires libres », pratiquent des honoraires libres, fixés par eux. Les patients ne sont remboursés par la caisse d'assurance maladie que sur la base du tarif de base.

Pourcentage de médecins en secteur 2	Loire-Atlantique	France entière (Moyenne)
Chirurgie:  pourcentage de chirurgiens dépassement par acte en secteur 2	64% 27,30 €	77% 48,80 €
Gynécologie/Obstétrique:  pourcentage de gynéco.  dépassement par acte en secteur 2	48% 20,00 €	56% 31,20 €
Ophtalmologie:  pourcentage d'ophtalmo.  dépassement par acte en secteur 2	56% 12,00 €	55% 19,70 €
ORL: pourcentage d'ORL dépassement par acte en secteur 2	54% 11,00 €	57% 20,50 €

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> <u>Résultats complets</u> dans le site de l'observatoire : www.leciss.org/espace-presse/actualités/création-de-lobservatoire-citoyen-des-restes-à-charge-en-santé

## MGEN: des changements fondamentaux inquiétants

Sans en informer les adhérents, rien dans la revue nationale « Valeurs Mutualistes » d'avril 2015, la direction de la MGEN s'est fixé deux objectifs pour 2016 : un partenariat avec Harmonie Mutuelle et une nouvelle gamme de contrats à 4 niveaux et 10 tranches de cotisations, soit 40 tarifs de cotisations appliqués aux traitements et pensions!

Au niveau national, une AG extraordinaire le 11 avril 2015 a peaufiné le projet. La revue nationale (« Valeurs Mutualistes » n° 296) dévoile enfin de multiples détails sur la nouvelle gamme d'offres, avec une impasse totale sur l'essentiel: les nouveaux taux de cotisations envisagés. Est-ce par prudence pour éviter des réactions vives en ce qui concerne les cotisations MGEN Intégrale..., enfants, conjoint-e-s, retraités ...? Avec un effet cumulatif pour certains!

Certes, la MGEN connaît des difficultés redoutables. Le Ministère de l'Éducation Nationale n'accorde qu'une aide dérisoire de l'ordre de 6 euros par contrat et par an. Les mutuelles tournées vers le privé comme Harmonie Mutuelle ainsi que les assurances privées et les institutions de prévoyance signent des contrats de groupes en entreprises et bénéficient ainsi d'une prise en charge des cotisations de l'ordre de 60 à 70%, avec, en 2016, une extension à toutes les entreprises. Ces complémentaires-santé dégagent des bénéfices leur permettant de régler facilement des taxes de 13,27% (il n'y en avait aucune en 2000) alors que les mutuelles, comme la MGEN, proposant essentiellement des contrats individuels peu ou pas aidés, ont de la peine à survivre. Il existait des milliers de mutuelles, elles ne sont plus que 400.

La MGEN affronte des difficultés particulières : blocage du point d'indice des traitements et des pensions de retraite, stagnation des effectifs, vieillissement des sociétaires (57 ans en moyenne ;



37% d'actifs pour 30% de retraités, ainsi que 10% de conjoints et 23% d'enfants). De plus les *jeunes actifs se détournent de la MGEN* (meilleur rapport qualité-prix d'autres complémentaires-santé, adhésion au contrat de groupe d'entreprise du conjoint ou de la conjointe...). La MGEN a proposé un contrat jeune moins coûteux mais les effets positifs pour le recrutement se font attendre. Cependant, qu'il s'agisse des cotisations jeunes, normales ou retraités, *la garantie couvre actuellement les mêmes risques au même niveau*.

# LE FIGARO

#### Les deux plus grandes mutuelles envisagent une fusion

Coup de tonnerre dans le monde de la complémentaire santé. Les deux plus grandes mutuelles, Harmonie et Mgen ont entamé un « rapprochement stratégique ». La MGEN et Harmonie mutuelle couvriraient ensemble plus de 8 millions de particuliers. Le projet a surpris les observateurs car les deux groupes sont issus d'environnements bien différents. La MGEN est aujourd'hui la première mutuelle de la fonction publique et Harmonie mutuelle le plus important acteur du privé, spécialisé sur les indépendants.

Le Figaro, 12 janvier 2015

S'il fallait faire quelque chose, ce devait être au grand jour, en exposant clairement les difficultés et les enjeux. En rappelant les principes du Code de la Mutualité: société de personnes à but non lucratif, financée par des cotisations, pratiquant la solidarité entre ses membres, sans sélection des risques, la solidarité intergénérationnelles et la solidarité inter catégorielle.

<u>La nouvelle offre</u> en quelques aperçus. Sous réserve de simplifications et de modifications ultérieures.

#### Quatre niveaux de garantie :

- MGEN **Initiale** pour les moins de 35 ans, « *centrée sur les besoins essentiels* ».
- MGEN **Equilibre** à partir de 35 ans avec « *la prise* en charge encadrée des dépassements d'honoraires » ...
- MGEN **Référence** Couverture avec une attention particulière pour les postes coûteux faiblement remboursés par l'Assurance Maladie (optique, dentaire et orthodontie...).

#### MGEN: des changements fondamentaux inquiétants (suite)

- MGEN **Intégrale** Couverture renforcée sur tous les postes, notamment les remboursements des dépassements.

Le remboursement systématique des dépassements d'honoraires reviendra à cautionner un système de santé à plusieurs vitesses.

#### 40 tarifs de cotisations :

- *Pour les actifs*: 8 tranches d'âges de 1,61% pour les moins de 30 ans ayant choisi MGEN initiale à 3,85% pour l'actif de plus de 60 ans ayant choisi MGEN intégrale (rappel, cotisation actuelle: 2,97%).
- Pour les retraités : 2 tranches d'âge, avant/après 70 ans, de 3,91% à 4,82% (rappel, cotisation actuelle : 3,56%).
- *Pour les bénéficiaires conjoints et enfants* : des efforts contributifs forfaitaires tenant mieux compte des coûts réels.



\* \* \*

En résumé, cette révolution dans la gamme d'offres est fondée sur une individualisation extrême où chacun, en fonction de ses moyens, « *choisit* » d'être plus ou moins remboursé. L'approche collective et solidaire est réduite au fait que *les cotisations sont, dans l'ensemble, proportionnelles aux traitements et pensions* et non forfaitaires. C'est peu dans un système où prévalent des couvertures incomplètes des risques pour beaucoup et très haut de gamme pour une minorité.

Le risque est grand de voir les adhérents pratiquer plus que jamais des comparaisons à l'interne et à

l'externe. Ainsi des actifs ou des retraité-e-s seront incités à choisir la mutuelle du conjoint-e si celle-ci présente un rapport qualité-prix plus



intéressant, ou à aller voir ailleurs. La fidélité à sa mutuelle professionnelle sera remise en cause par les nouvelles logiques mises en œuvre par la MGEN.

Le partenariat avec **Harmonie Mutuelle**, qui a un dynamisme vigoureux notamment grâce aux 45 000 contrats de groupes en entreprises qu'elle se flatte d'avoir signés, donnera du poids à cet ensemble et permettra certainement des coopérations sources d'économies. Cependant, pour la MGEN, les problèmes à résoudre pour éviter l'évasion des adhérents resteront pour l'essentiel entiers. Harmonie Mutuelle ne risque-t-elle pas d'aspirer les adhérents de la MGEN ?

La recherche de solutions mutualistes aurait mérité que tous les adhérents soient au préalable bien informés des difficultés financières et du tarissement progressif des recrutements de jeunes actifs. En associant tout le monde, il serait apparu que l'impérieuse nécessité de défendre la Sécurité Sociale de haut niveau et de nouer des alliances avec les associations et les syndicats qui partagent les mêmes valeurs était une des clefs indispensable, indépendamment d'une éventuelle hausse des cotisations après plusieurs années de déficit. Hausse qui ne peut être acceptée que pour une offre de garanties identiques pour tous.

L'abandon de l'offre unique est une remise en cause des valeurs mutualistes et humanistes qui ont prévalu lors de la création de la MGEN. Dans l'immédiat, il est urgent d'intervenir dans le débat pour faire des contre-propositions.

J. C. LUCAS et B. COLOU



## On ne pourra pas réformer le collège sans l'adhésion des personnels

gouvernement présente la réforme collège comme une évolution nécessaire à une plus grande démocratisation de la réussite scolaire. Aussi, certains veulent-ils faire croire que celles et ceux qui s'y opposent manifesteraient, sans aucune nuance, leur résistance à tout changement au risque d'enfermer davantage les jeunes dans détermination sociale de leurs parcours scolaires.

c'est justement parce enseignants, personnels de vie scolaire, d'orientation, personnels administratifs, personnels de direction et d'inspection, aspirons à des transformations capables de relever les défis de la démocratisation de la réussite scolaire que nous nous opposons à cette réforme du collège. Et cela devrait suffire à ce que notre opposition ne puisse être suspectée de conservatisme ou confondue avec celles guidées par d'autres motivations qui sont pourtant, d'évidence, si éloignées des nôtres.

#### Effectifs de classe croissants

On nous affirme que l'amélioration qualitative du service public d'éducation repose sur une plus grande autonomie donnée aux établissements, qu'il en résulterait systématiquement une dynamique favorable aux élèves. Les pays qui ont fait un tel choix devraient pourtant nous appeler à des prudences élémentaires. Le bilan des lycées professionnels et agricole est loin de témoigner des vertus systématiques de l'autonomie. Tout deux attestent au contraire de l'accroissement des inégalités et de la dégradation des conditions de travail des personnels, source de souffrances nuisant à la qualité des apprentissages des élèves.

Cette autonomie, qui ne peut être confondue avec l'affirmation que les enseignant-es et les équipes sont les concepteurs de leurs enseignements, est devenue



Manifestation du 11 juin 2015 à Nantes

l'argument d'une amélioration qualitative public service d'éducation. Or, dans un contexte d'insuffisance de moyens, ce n'est p a s dynamisme pédagogique qui en résultera mais

une concurrence entre les établissements, disciplines, les personnels, les projets et un renforcement des pouvoirs hiérarchiques produit par une tension entre une injonction et les moyens.. Alors que la réforme postule une meilleure concertation des équipes, elle risque de conduire à ce



q u e stratégies managériales décident de ce devrait qui résulter de construction collective.

La qualité des services publics a un coût. On ne

peut prôner une meilleure prise en compte de la situation de chaque élève quand les effectifs de toutes les classes continuent à croître. On ne peut prétendre améliorer la compétence professionnelle des personnels quand on a tant réduit leur formation continue.

Penser la question de l'interdisciplinarité ne peut se faire sans une analyse des dispositifs précédemment mis en oeuvre et particulièrement celui des itinéraires de découverte. Car l'enjeu n'est pas, en soi, celui de l'interdisciplinarité mais celui de la construction par l'élève de liens porteurs de sens entre les concepts disciplinaires afin d'être en capacité de comprendre le monde dans complexité. La mise en relation thématique que proposent les enseignements pratiques interdisciplinaires ne garantit rien construction de sens. Elle se nourrit des illusions que l'ancrage des apprentissages dans la production concrète serait de nature à faciliter la réussite des élèves. Mais les enseignant-es savent que la question est largement plus complexe, que la construction des savoirs disciplinaires est une composante forte de l'interdisciplinarité. Et quoique les argumentaires officiels en disent, sans une définition d'objets d'étude et leur relation aux disciplines, le temps consacré à leur acquisition va être réduit. À ignorer ce risque, nous produirions des organisations pédagogiques illusoires, valorisées par une visibilité qui donne le sentiment d'un progrès des élèves sans leur offrir les conditions réelles d'une meilleure maîtrise des connaissances et des compétences visées. Là encore, construire une relation entre les

# On ne pourra pas réformer le collège sans l'adhésion des personnels (suite)

programmes disciplinaires nécessite un cadre réglementaire national clair: ceux de la concertation des équipes enseignantes, de leur formation continue. Cela nécessite aussi une réelle prise en compte des travaux de recherches didactiques ou épistémologiques qui ont montré la complexité de cette question.

#### Une école égalitaire

On ne pourra réformer le collège sans l'adhésion des personnels. La manifestation de leur opposition à cette réforme n'est pas le résultat d'une incompréhension et ne pourra être dissipée par l'effort pédagogique des cadres de l'Éducation nationale à expliquer les vertus des dispositions prises. Cette opposition s'ancre dans l'attachement aux valeurs républicaines.

C'est parce qu'ils veulent une école égalitaire que les enseignants refusent une telle réforme. C'est aussi parce que leurs compétences professionnelles,



pédagogiques et didactiques, les mettent en garde contre les illusions.

En s'opposant à la réforme du collège, ils ne font pas preuve d e conservatisme, ils ne mêlent pas leurs voix à ceux

dont les protestations sont guidées par des projets encore plus inégalitaires. Ils affirment les raisons fondamentales pour lesquelles ils ont choisi leur métier: contribuer à un service public d'Éducation capable de donner à toutes et tous une culture commune exigeante et ambitieuse.

S'ils refusent cette réforme, c'est parce qu'ils ont l'intime conviction qu'elle ne leur donnera pas les moyens réels de mieux exercer leurs missions. C'est cela qu'ils disent haut et fort en demandant l'abrogation du décret du 20 mai. Ne pas vouloir les entendre constituerait une erreur grave au moment où le constat de la nécessité d'une amélioration du collège est unanime.

Les personnels ont l'ambition de donner à tous les élèves les savoirs nécessaires à la compréhension du monde et à l'exercice d'une citoyenneté libre et responsable. Mais ils ne pourront le faire sans un e n g a g e m e n t politique déterminé à leur en donner les moyens.



Manifestation du 11 juin 2015 à Nantes

Olivier BLEUNVEN, secrétaire général adjoint du SNETAP-FSU (Enseignement agricole public), Sigrid GIRARDIN, co-secrétaire générale du SNUEP-FSU (Enseignement professionnel public), Paul DEVIN, secrétaire général du SNPI-FSU (Personnels d'Inspection), Igor GARNCARZYK, secrétaire général du SNUPDEN-FSU (Personnels de direction), Benoît HUBERT, secrétaire général du SNEP-FSU (Enseignants d'EPS), Frédérique ROLET, co-secrétaire générale du SNES-FSU (Enseignements du second degré public), Bruno LEVEDER, secrétaire général du SNASUB-FSU (Personnels administratifs), Michèle VINEL, co-secrétaire générale du SIA (Inspecteurs d'académie)

#### Réforme du collège 2016

Affichage de réussite scolaire de tous les élèves ?

Mensonge !

Il est tout de même extrêmement inquiétant de s'apercevoir que cette réforme n'est pas nouvelle : un rapport de l'inspection générale des Finances de 2006 en prévoyait tous les éléments. Il lui donnait des objectifs de rationalisation budgétaire, d'économies. Et pas de réussite de tous les élèves !

En effet, c'est le gouvernement Sarkozy qui avait commandé à trois inspections générales un audit de modernisation sur la grille horaire des enseignements au collège. Il fallait alors, notamment, « alléger l'horaire hebdomadaire obligatoire de formation du collégien, permettre une organisation différente de la semaine du collégien et l'expression de l'autonomie pédagogique de l'établissement ».

Au conseil Supérieur de l'Éducation, le Medef a d'ailleurs voté pour cette réforme du collège 2016, soutenant l'idée que l'interdisciplinarité était un vrai levier de flexibilité.

Dans un tel contexte, on peut être inquiet et avoir de la peine à adhérer à ce qui nous est présenté, comme devant constituer un progrès pédagogique majeur!

## Colloque Protection sociale: Nous n'abandonnerons pas

En introduisant le colloque, Didier Hude a souligné ce qui fonde notre rassemblement dans le syndicat « l'économie au service de l'Homme et non l'Homme au service de l'économie », dénonçant les forces qui veulent en finir avec l'universalité des droits en matière de santé, et imposer un reste à charge de plus en plus lourd pour les patients.

#### Recul de la couverture sociale

Deux intervenants, médecins, ont souligné l'importance du recul de la couverture sociale passant de 80% à 55% ces dix dernières années pour les premiers soins et de 100% à 75% pour les soins lourds. Le privé cherche à inclure de plus en plus la santé dans le système de marché, qui s'oppose au principe de la Sécurité Sociale de remboursement des frais de santé selon les besoins de chacun : son objectif est le renvoi vers les assurances privées où les financiers essaient de récupérer le secteur de la

santé. C'est une lutte idéologique entre la couverture sociale solidaire marchandisation capitaliste. Le « magot » paraît tentant pour la finance, d'autant que population est confrontée à de nouvelles pathologies, dont certaines sont liées au mode de dominant tandis que beaucoup d'autres résultent de conditions et modes de travail imposées par les formes nouvelles du management dans

les entreprises et la fonction publique (maladies professionnelles et troubles musculo-squelettiques sont trois fois plus nombreux entre 1999 et 2011 par exemple, sans oublier les risques psychosociaux de plus en plus présents).

#### Accès aux soins difficile

Les intervenants extérieurs ont présenté des difficultés d'accès aux soins organisées par les gouvernements dans le cadres des suppressions d'hôpitaux et maternités, de complexité de certains dossiers à fournir et de manque d'information (d'où le fait qu'un million de personnes au RSA susceptibles de bénéficier de la Couverture sociale universelle n'en a pas fait la demande) ou de refus d'organiser les services médicaux sur tout le territoire (« déserts médicaux »).

#### **Prévention et CHSCT**

A l'aide d'exemples, il a été rappelé que la culture de

prévention mérite d'être fortement développée. Un effort sera possible si les Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) deviennent l'affaire de tous les personnels dans nos secteurs d'activité. Les avis des CHSCT sont importants puisque s'ils ne sont pas suivis, la responsabilité de l'employeur est engagée si le risque dénoncé se produit. Par ailleurs, le droit d'alerte contribue à rendre publique une situation dangereuse. Si les personnels s'en saisissent, le CHSCT est un outil permettant de définir des politiques de prévention et d'exploiter des situations réelles de terrain.

Beaucoup d'autres aspects de la Protection sociale ont été évoqués s'agissant de la médecine du travail, des situations de handicap et de perte d'autonomie, des personnels qui assurent les soins à domicile, les aides à domicile (formation, salaires, statut). Les informations seront diffusées sur le site FSU44.



## La Protection Sociale ne coûte pas trop cher

Bien qu'on ne dépense pas trop pour la Protection sociale, on entend dans les médias le discours intéressé ou désabusé de ceux qui disent qu'on ne peut rien faire pour en équilibrer les finances, ... si ce n'est faire plus de sacrifices. Il est évident que le patronat veut dynamiter les acquis sociaux et leur esprit de

solidarité, s'approprier les sommes considérables en jeu en se désengagement du financement au moment où il faudrait augmenter les ressources pour faire face aux besoins.

Des ressources supplémentaires peuvent être trouvées particulier: suppression sans délai, en exonérations patronales (30 milliards par an), augmentation modulée de la part patronale de cotisations sociales, réduction et/ou suppression de la taxes sur les mutuelles, neutralisation de la CNSA et intégration de ses missions dans le cadre de la Sécurité Sociale, participation de tous les revenus au financement, par une contribution sociale appliquée aux revenus financiers des entreprises et de leurs actionnaires, aux revenus des placements et du patrimoine assorti de la suppression progressive de la part de CSG affectant les salaires.

Pour le collectif santé : J.-C. Lucas